COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le 3 MARS, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS: MC SAUSSAC, A BEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, , C FAURE (proc de J SOUBEYRAND), P GAILLARD (proc de K ESSAYAR), R KAPPEL, JY MEYER,, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JC COURT, A DELAYGUE, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER, J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice: 52 Présents: 45 Procurations: 2 Votants: 47 Absents: 5

Date de convocation: 25/02/2021

Secrétaire de séance : Alice BEL

Absents: JP LARDY, M ALLAMEL, JF DURAND, J

SEBASTIEN et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants :.

<u>Objet</u>: Modification du tableau de classement des chemins de randonnée communautaires.

Le Président rappelle que la CCBA est compétente en matière de sentiers de randonnée reconnus d'intérêt communautaire.

A l'occasion de la réédition de son topoguide de « l'Ardèche à pied », la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) a modifié le tracé de leur boucle pédestre intitulée « L'oppidum de Jastres » située en partie sur la commune de Lavilledieu. Ce circuit traversait la commune de Lavilledieu : de « Mias », il rejoignait le carrefour dit « Les Taillades » puis partait en direction du Camp de César en bordant la ZAE Lucien Auzas

Ce chemin empruntait une propriété privée du SDEA 07 sans qu'aucune convention n'ait été signée.

Un nouveau tracé de cette boucle a été déterminé qui passe plus au nord, sur la commune de Lussas et ne pénètre plus sur Lavilledieu. Le topoguide de randonnées de la FFRP ainsi que celui de la communauté de communes Berg et Coiron valoriseront à présent ce nouveau tracé.

En conséquence, le tronçon de chemin reliant le carrefour « Les Taillades » à celui de « l'oppidum de Jastres » représentant une distance de 2,7 km ne présente plus d'intérêt pour l'activité, au regard des critères de la compétence randonnée intercommunale. Il doit donc être supprimé de la liste des sentiers d'intérêt communautaires et de la carte générale du réseau qui sera modifiée en conséquence.

Pour rappel, les statuts de la CCBA prévoient que la modification du tableau de classement des sentiers d'intérêt communautaires et la carte générale du réseau correspondante ne nécessite pas de modification statutaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

 De retirer de la liste des sentiers d'intérêt communautaires et de la carte générale du réseau qui sera modifiée en conséquence, le tronçon de chemin reliant le carrefour « Les Taillades » à celui de « l'oppidum de Jastres » représentant une distance de 2,7 km.

Pour extrait certifié conforme Fait à UCEL, le 4 mars 2021 Le Président, Max TOURVIEILHE